

# Notes d'orientation de la demande

Jour du Brexit - 29 mars 2019



## Aperçu

Si vous êtes citoyen de l'Union européenne (UE) et que vous vivez à Jersey, vous et votre famille devez vous inscrire au Programme d'accord européen de Jersey si vous souhaitez continuer à vivre ici après le 31 décembre 2020.

Le programme d'accord européen de Jersey couvre tous les citoyens de l'UE vivant à Jersey ainsi que les membres de leur famille proche. Les membres de la famille n'ont pas besoin d'être originaires de l'UE. Ils peuvent venir de n'importe où dans le monde et doivent remplir leur propre formulaire de demande.

Le programme d'accord européen pour Jersey n'affecte pas vos allocations pour le logement, le travail et les soins de santé.

Vous n'avez pas besoin de postuler si vous êtes citoyen irlandais ou britannique.

Si vous résidez à Jersey depuis plus de 5 ans, vous serez admissible au statut établi. Si vous êtes résident depuis moins de 5 ans, vous êtes admissible à un statut préétabli.

Vous devrez remplir un bref formulaire de demande en ligne. Vous pourrez obtenir de l'aide par téléphone ou en personne si vous en avez besoin.

Les membres proches de la famille qui ne sont pas présents à Jersey d'ici le 31 décembre 2020 pourront rejoindre le membre de leur famille qui est citoyen de l'UE à Jersey à tout moment dans le futur, à condition que la relation existe toujours.

Les enfants nés ou adoptés après le 31 décembre 2020 et les personnes à charge à venir verront également leurs droits protégés. Les membres de la famille qui ne sont pas citoyens de l'UE auront besoin de démontrer leur relation à un citoyen de l'UE vivant ici.

## Qu'est-ce qui est nécessaire ?

Le formulaire permet d'obtenir des informations de base sur vous et les membres de votre famille tels que les noms, adresses, numéros de passeport, cartes nationales d'identité et leur numéro de sécurité sociale.

- Veuillez vous assurer de disposer d'un passeport valide ou une carte nationale d'identité.
- Vous devrez connaître le mois et l'année de votre arrivée à Jersey.
- Il vous sera demandé de déclarer toute condamnation pénale prononcée dans n'importe quel pays, car tous les candidats et les personnes à charge seront soumis à des contrôles judiciaires. L'omission de déclarer des condamnations pénales peut avoir une incidence sur votre demande.

## Plus d'informations

[www.gov.je/brexit](http://www.gov.je/brexit) | [settledstatus@gov.je](mailto:settledstatus@gov.je) | 01534 447900

## Le processus de demande



1. La demande pour l'accord d'établissement se fait via un formulaire en ligne. Pour accéder au formulaire, rendez-vous sur [www.gov.je](http://www.gov.je) ou [www.one.gov.je](http://www.one.gov.je) à l'aide d'un ordinateur, d'ordinateur portable ou d'un smart phone.
2. Sélectionnez le programme européen de Jersey Formulaire de demande.
3. Remplissez le formulaire de demande en ligne et faites un paiement en ligne. Il vous en coûtera 25 GBP par adulte et 12.50 GBP par enfant de moins de 16 ans.  
  
Vous serez également en mesure de présenter une demande en ligne auprès du département du service clientèle et des services locaux à La Motte Street.  
  
Chaque citoyen de l'UE âgés de 16 ans et plus doit remplir son propre formulaire de demande.  
  
Les enfants de moins de 16 ans doivent seulement être inclus dans la demande d'un parent ou d'un tuteur.
4. Un agent vous contactera pour convenir d'un rendez-vous pour vous et votre famille pour vous rendre sur place et fournir vos documents d'identité, et toutes autres informations qui peuvent être nécessaires.
5. Vous devrez vous rendre soit au département des services locaux et service clientèle à La Motte Street ou au service de douane et d'immigration de Jersey à Maritime House, afin de fournir vos documents d'identité pour vérification.  
  
Chaque candidat et toute personne à charge qui figurent sur votre demande doit se présenter en personne pour présenter les documents nécessaires. Les enfants de moins de 16 ans devront fournir un certificat de naissance et un passeport valide ou une pièce d'identité nationale.
6. Vous recevrez votre lettre de confirmation de statut établi par courriel ou par la poste.

## Avis de confidentialité

Le service des douanes et de l'immigration de Jersey (JCIS) agira en tant que « contrôleur » de vos données et utilisera les informations que vous fournissez d'une manière qui soit conforme à la loi de 2018 sur la protection des données (Jersey).

Dans le cadre d'accord européen de Jersey, nous accéderons par voie électronique aux informations personnelles détenues par le service de la sécurité sociale afin de faciliter le traitement licite des données spécifiées. Cela comprend votre numéro de sécurité (SSN) ; Date de naissance ; Statut résidentiel ; L'historique de vos contributions et les informations relatives aux demandes de prestations sociales. JCIS utilisera également vos informations pour effectuer des vérifications de casier judiciaire.

Nous ne serons pas en mesure de vous accorder un statut en vertu du programme d'accord européen de Jersey sauf si nous disposons des informations suffisantes et de votre permission pour utiliser ces informations si nécessaire.

Nous pouvons être amenés à transmettre votre statut d'immigration à d'autres départements, agences et autres organismes de Jersey (SOJ). Des exemples de ceux-ci incluent, mais ne sont pas limités à : la police et les forces de l'ordre ; les tribunaux et les autorités douanières et d'immigration du Royaume-Uni et des îles.

Pour plus d'informations sur la manière dont nous utilisons vos données et vos droits, veuillez consulter la politique de confidentialité et le calendrier de conservation du service des douanes et de l'immigration de Jersey, disponibles si vous cliquez ici.

### Plus d'informations

[www.gov.je/brexit](http://www.gov.je/brexit) | [settledstatus@gov.je](mailto:settledstatus@gov.je) | 01534 447900

This document has been translated by an external company. Published December 2018